



JE-VENDS-MA-PME

Devenez l'expert de votre cession

Valoriser mon entreprise

Introduction

Intervenant à la première étape du processus de cession (« préparation du dossier »), la valorisation de l'entreprise est l'élément central du projet de cession. Le montant de cette dernière, pour qu'il soit accepté par les acquéreurs potentiels, doit être justifié par une méthodologie claire.

Informations et documents nécessaires

Informations nécessaires :

- Multiple applicable au secteur d'activité

Documents nécessaires :

- Etats financiers de l'entreprise

Méthodologie

La réalisation d'une valorisation efficace en autonomie est rendue possible grâce à la plateforme « **je-vends-ma-pme.com** », qui vous permet de prendre le contrôle du processus de cession de votre entreprise.

La méthode de valorisation utilisée par la plateforme est la **méthode des multiples** et plus précisément des **multiples de l'EBE retraité**. Son principe est de **valoriser l'entreprise sur la base de ses performances opérationnelles**.

Cette méthode est, parmi les différentes méthodes de valorisation, celle qui est la plus reconnue et **acceptée par le marché des PTE/PME**.

La méthode de calcul est la suivante :

Valorisation = EBE retraité x multiple applicable + trésorerie nette - dettes financières

1

2

3

4

1 EBE retraité : L'EBE retraité correspond à l'**EBE comptable, retraité des éventuelles charges non récurrentes** qui n'ont pas vocation à se reproduire de façon régulière et/ou qui ne seront pas reconduites post cession (cas des contrats de location et crédits-baux arrivant à terme).

Il est également justifiable de réaliser cet exercice sur **plusieurs années** et de **faire la moyenne des EBE retraités**. Cela permet de **corriger la sous ou la sur-représentation d'une année exceptionnelle** dans le calcul de valorisation.

2 Multiple applicable : Le multiple applicable se base sur un **référentiel sectoriel**. A défaut de référentiel, il est communément accepté d'appliquer un **multiple de 5**.

3 Trésorerie nette : La trésorerie est égale au montant de la **trésorerie** et des **comptes courants d'associés à l'actif du bilan**, réduite du montant des **concours bancaires** et des **comptes courants d'associés au passif du bilan**.

4 Dettes financières : Les dettes financières correspondent au montant des **dettes à long terme** inscrite au passif du bilan.